

COMMUNE DE VALREAS

Service GRH

**ARRETE DU MAIRE n°2024-08-26**  
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**  
**ANNEE 2024**

- Nous, Patrick ADRIEN, Maire de VALREAS,
- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment le livre V titre II chapitre II,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'arrêté du Maire portant sur les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, après avis du Comité Technique,
- Vu l'arrêté du Maire 2023-09-04 en date du 8 septembre 2023, portant modification des Lignes Directrices de Gestion applicables à compter des avancements prévus sur l'année 2023, après avis du Comité Technique du 30 juin 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancements aux grades de Catégorie C :**

**Filière technique, grade d'agent de maîtrise principal**

<u>N° ordre</u>	<u>NOM / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	VINSON Jacky	Agent de Maîtrise Principal	01/10/2024

**Filière technique, grade d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

<u>N° ordre</u>	<u>NOM / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	BOISSE Nathalie	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	01/10/2024
2	PELOUX Eric	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	01/10/2024
3	VERDINI Stéphane	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	01/10/2024

**Filière technique, grade d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

<u>N° ordre</u>	<u>NOM / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	MAZADE Jean-David	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe suite réussite examen	01/10/2024

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité. La Mairie de VALREAS en assurera également la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

VALREAS, le 16 août 2024

Le Maire,  
Patrick ADRIEN

POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ  
PAR DÉLÉGATION  
LE PREMIER ADJOINT



Publié sur le site de VALREAS le :

46/08/2024

